

<https://divergences.be/spip.php?article1092>



Rapport de la sous direction antiterroriste sur la MAAF

- Archives - Archives Générales 2006 - 2022 - 2008 - N°16 Decembre/december/2008 - International - France - Une histoire de caténaires -

Date de mise en ligne : vendredi 28 novembre 2008

Copyright © Divergences Revue libertaire en ligne - Tous droits réservés

Salut

ci-dessous le rapport de la sous-direction antiterroriste de la DCPJ du 15 novembre concernant l'opération du 11 novembre contre la "nébuleuse kropotko-khadaffiste" mis en ligne sur mediapart aujourd'hui mais c'est un site pour les privilégiés, alors le voici, ça fait quinze pages et c'est vraiment sympa puis ça va malheureusement relancer le débat sur "coupables/ pas coupables", alors que tout se joue dans "qu'est ce qu'on fait lorsque ça sent le plomb italien ?"

[Trouvé ici](#)

Levallois-Perret, le 15 novembre 2008

RAPPORT DE LA SOUS-DIRECTION ANTITERRORISTE DE LA DIRECTION CENTRALE DE LA POLICE JUDICIAIRE AU PROCUREUR DE PARIS

J'ai l'honneur de vous rendre compte des investigations diligentées en exécution des réquisitions citées en référence et ayant permis d'identifier et de démanteler une structure clandestine anarcho-autonome basée sur le territoire national et se livrant à des opérations de déstabilisation de l'Etat par des actions violentes menées au cours des manifestations se tenant en marge de chacun des grands événements politiques ainsi que par des actions de sabotage des infrastructures de transport.

Ce groupe constitué autour de son leader charismatique et idéologue, le nommé Julien Coupat, est constitué d'une vingtaine d'individus basés en région parisienne, dans le Limousin et sur la commune de Rouen (Seine-Maritime). Il obéit à une doctrine philosophico-insurrectionnaliste qui ayant fait le constat que la société actuelle est « un cadavre putride » (tel qu'il est mentionné au sein du pamphlet intitulé L'Insurrection qui vient signé du Comité invisible, nom du groupe constitué autour de Julien Coupat) à décidé d'user des moyens nécessaires pour se « débarrasser du cadavre » et provoquer la chute de l'Etat. Les cibles désignées dans cet ouvrage dont il a été établi dans la présente enquête qu'il avait été rédigé sous l'égide de Julien Coupat étant, de manière récurrente, tout ce qui peut être, par analogie, défini comme un « flux » permettant la survie de l'Etat et la société de consommation qu'il protège.

Sont ainsi cités dans cet opuscule, avec insistance, le réseau TGV et les lignes électriques comme autant de points névralgiques par le sabotage desquels, les activistes peuvent, à peu de frais, arrêter plus ou moins durablement les échanges de biens et de personnes et ainsi porter un coup au système économique qu'ils combattent.

LES FAITS :

Le 31 janvier 2008, le nommé Julien Coupat accompagné de sa petite amie Yildune Allegra Levy franchissaient clandestinement la frontière des Etats-Unis vers le Canada. L'examen du contenu du sac dont s'étaient débarrassés les intéressés, réalisé par les autorités canadiennes, permettait la découverte d'une copie du permis de conduire français de Julien Coupat, de textes subversifs en langue anglaise, de retranscriptions des débats de réunions et de photographies de

Times Square à New York (Etats-Unis), le tout laissant penser que les intéressés avaient assisté du 10 au 15 janvier 2008 à une réunion d'anarchistes américains à New York. Les autorités canadiennes se tenant prêtes à nous communiquer une copie exhaustive de ces documents par le biais d'une demande d'entraide internationale.

Le 6 mars 2008, le centre de recrutement de l'année américaine situé à Times Square faisait l'objet d'un attentat par jet d'une grenade ayant causé des dégâts matériels.

Un rapprochement était immédiatement opéré entre cet acte et le franchissement clandestin de la frontière par les nommé Julien Coupat et Yildune Levy ,par ailleurs connus de la documentation du service et de celle de l'ex-Direction centrale des renseignements généraux pour leur militantisme au sein de la mouvance anarcho-autonome, regroupement de membres de diverses organisations libertaires avec pour thème fédérateur la haine de l'Etat bourgeois, du capitalisme et de ses appareils, ce rejet s'exprimant par des actions concertées à l'encontre des forces de l'ordre et des symboles du capital (banques, agences d'intérim, compagnies d'assurance, sociétés commerciales internationales ...), préparées par les intéressés lors de rencontres dans des squats, à la fois lieu de vie, de réunion et de passage.

Avisée des faits, la section C1 du parquet de Paris chargeait la sous-direction antiterroriste de la direction centrale de la police judiciaire de l'enquête.

L'ENQUETE :

Les premières surveillances opérées sur le nommé Julien Coupat révélaient un comportement et un mode de vie semi clandestin, ce dernier opérant lors de chacun de ses déplacements tant à pied qu'en véhicule de nombreuses mesures de « contre-filatures » très élaborées. Les surveillances techniques mises en place sur le domicile de l'intéressé (...) sis à Paris (20e) ainsi que sur le hameau le « Goutailloux » au lieu-dit Javaud sur la commune de Tarnac (Corrèze), propriété achetée en 2005 sous la forme d'une Société civile immobilière ayant pour associés les nommés Benjamin Rosoux, Gabrielle Hallez, Aria Thomas et Muriel C... ainsi que les surveillances physiques réalisées sur le nommé Julien Coupat, permettaient de mettre en évidence l'existence d'un groupe d'une vingtaine d'individus regroupés autour de lui avec pour point d'ancrage « le Goutailloux », réalisation de la volonté du groupe et de son leader de faire sécession avec la société moderne dans le but de revenir à de vraies relations entre les hommes et de vivre en dehors du « formatage actuel » de l'homme qui le conduit à « travailler pour le seul profit du capital ».

Le groupe s'avérait également avoir en charge la gestion du magasin d'alimentation de la ville de Tarnac et être locataire de trois appartements appartenant à la municipalité de la commune. Les observations de cette « communauté » permettaient également de mettre en évidence que celle-ci était également fréquentée par de nombreux étrangers notamment Belges, Suisses, Italiens et Allemands ainsi que par de jeunes activistes originaires de la région de Rouen. Ces individus s'avéraient très méfiants, utilisant différents véhicules, ne possédant aucun téléphone portable et prenant de multiples précautions lors de leurs communications téléphoniques, n'hésitant pas à interrompre leur interlocuteur quand un sujet important était évoqué.

Au delà de ce mode de vie « communautaire » qui s'apparentait effectivement à la doctrine prônée par Julien Coupat et ses « disciples », les observations réalisées sur le groupe permettaient d'avérer sa volonté d'agir de manière concertée et violente afin de porter atteinte à l'Etat, ses représentants et ses infrastructures.

Ainsi les investigations menées sur le nommé Julien Coupat permettaient d'établir qu'il avait participé, comme il l'avait fait pour le sommet du G8 à Evian-les-Bains (Haute-Savoie) en juin

2003 ou en septembre 2004 à Isola San Gorgio (Italie) lors d'un forum sur la gestion de l'écologie organisé par les collectivités locales, aux affrontements entre forces de l'ordre et manifestants lors de la 73e foire internationale de Thessalonique (F.I.T) s'étant tenue en Grèce entre le 6 et le 14 septembre 2008.

Dans la même veine, la surveillance exercée sur l'intéressé le 3 novembre 2008 permettait de l'observer organisant les débordements ayant lieu au cours de la manifestation organisée en marge du sommet des 27 ministres de l'intérieur de l'Union européenne se tenant sur la commune de Vichy (Allier).

Ainsi, Julien Coupat, Benjamin Rosoux (individu apparaissant dans la présente affaire comme son véritable « bras droit ») et Manon Glibert étaient repérés lors de cette manifestation. L'observation attentive de Julien Coupat lors de ce rassemblement permettait de constater qu'il agissait à la tête d'une cinquantaine d'individus masqués et très organisés oeuvrant en marge de la manifestation institutionnelle afin de s'affronter aux forces de l'ordre qui leur empêchaient l'accès au Palais des Congrès où se tenait le sommet.

En effet, il était permis d'observer Julien Coupat ordonnant à ses « troupes » l'assaut du barriérage fixe des Compagnies républicaines de sécurité et accrochant lui-même une corde à l'un des véhicules formant ce barriérage ; corde qui, tirée par ses soins ainsi que par une vingtaine d'activistes parvenait à créer une brèche dans ce dispositif, obligeant les forces de l'ordre à charger la foule afin de ne pas être submergées.

Après cette charge, Julien Coupat surveillait ensuite les différents mouvements des forces de l'ordre guidant les jeunes activistes masqués, leur donnant notamment pour instruction de bouger deux véhicules stationnés le long de la chaussée créant ainsi une barricade qui était alors enflammée.

Au terme de cette manifestation, il ressortait que la surveillance opérée sur le nommé Julien Coupat et les « activistes » s'étant affrontés aux forces de l'ordre permettait de laisser penser que nous n'étions pas en présence d'un groupe de « casseurs » mais bel et bien d'un groupe formé aux techniques de guérilla urbaine et agissant de manière réfléchie et concertée. Julien Coupat oeuvrant comme un véritable stratège de l'émeute au service de sa volonté de déstabilisation.

Il convient de préciser que, la veille de cette manifestation, le service était avisé du contrôle, en marge du sommet des ministres de l'intérieur, d'un véhicule automobile stationné sur le parcours et contenant des cordages de grosse section ainsi que des mousquetons destinés comme le démontrera la surveillance du lendemain à « tirer » le barrage des forces de l'ordre. A bord de ce véhicule se trouvaient les nommés Corentine A..., Elsa Hauck, Bertrand Devaud et Camille G... Les trois premiers du quatuor sont connus du service pour faire partie du groupe de jeunes activistes installés sur la commune de Rouen, communauté connue du présent dossier pour avoir été « visitée » la semaine précédent la manifestation par Julien Coupat lors de ce qui ressemblait déjà à la préparation d'une « action ». Ce qui sera confirmé lors des auditions des nommés Elsa Hauck et Bertrand Devaud dans le cadre de leur mesure de garde à vue.

Dans le même ordre d'idée, il convient de relever que le comportement de Julien Coupat qui nous apparaît comme flagrant lors de la manifestation de Vichy (Allier) s'était déjà dévoilé lors de la surveillance réalisée sur sa personne le 16 octobre 2008 où il avait été observé réalisant un tract sur le refus de signalisation génétique mettant nommément en cause un commandant de police de la brigade criminelle de la Préfecture de police de Paris en compagnie des nommées Aria Thomas et Yildune Levy.

Ils se rendaient à une manifestation organisée aux abords de l'Assemblée nationale en opposition au fichier des services de renseignements de la police nationale baptisé « Edvige ».

Ainsi, lors de ce regroupement, Julien Coupat tentait de faire dégénérer la manifestation, prenant à partie des gendarmes mobiles qui procédaient au contrôle d'un manifestant réalisant des clichés photographiques de fonctionnaires de police en civils.

Le 7 novembre 2008, la surveillance réalisée sur Julien Coupat permettait de confirmer sa volonté de ce dernier d'agir conformément à ses prescriptions formulées dans son ouvrage *L'insurrection* qui vient en s'attaquant aux voies de communication afin de déstabiliser la société. En effet, cette surveillance montrait Julien Coupat et Yildune Levy circulant à bord d'un véhicule Mercedes immatriculé (...) 76 qui, après avoir quitté la région parisienne, opéraient de nombreux allers et retours dans la campagne seine-et-marnaise aux abords de la commune de Duisy (Seine-et-Marne) tout l'après midi du 7 novembre puis d'innant sur la commune de Trilport (Seine-et-Marne).

Dès le début de la surveillance, Julien Coupat au volant du véhicule se montrait très méfiant, encore plus qu'à son habitude, faisant de nombreux demi-tours, se stationnant aux abords de la sortie de l'autoroute, observant attentivement tous les véhicules passant devant lui, s'arrêtant en pleine voie afin de se laisser doubler par les véhicules le suivant.

A la sortie du restaurant, le couple, toujours très méfiant, observait les alentours puis jetait des objets de son coffre de voiture dans une poubelle publique un emballage de lampe frontale ainsi que des fascicules de la SCNF relatifs aux lignes et horaires de TGV.

Après avoir jeté ces éléments qui ne seront relevés qu'à l'issue de la surveillance, Julien Coupat partait en direction de la commune de Meaux puis revenait sur ses pas, s'arrêtant au niveau de cette poubelle, de l'autre côté de la voie de circulation, observant les éventuels allers et venues autour de celle-ci afin de détecter une surveillance policière.

Puis Julien Coupat et Yildune Levy stationnaient leur véhicule sur la commune de Trilport (Seine-et-Marne) à 23 h 40 et y demeuraient jusqu'aux environs de 4 heures du matin où le véhicule reprenait son chemin jusqu'à retourner sur la départementale 23 sur le territoire de la commune de Duisy (Seine-et-Marne) où le véhicule se stoppait à l'aplomb de la voie ferrée de la ligne TGV-Est pendant une vingtaine de minutes à l'endroit même où il avait été observé en début de soirée.

Après cet arrêt, le véhicule reprenait la direction de Meaux puis de Paris.

Cet arrêt à proximité d'une voie ferrée, cible potentielle de la mouvance anarcho-autonome, nous conduisait à procéder à des recherches sur cette voie une fois les objectifs éloignés. Ces recherches n'amenèrent la découverte d'aucun engin explosif, mais au passage du premier TGV, vers 5 heures, une gerbe d'étincelles d'une intensité anormale et un mouvement d'oscillation sur la caténaire étaient observés.

Un rapprochement était immédiatement opéré avec l'idéologie de blocage des axes de circulation et des flux de communication prônés par le nommé Julien Coupat.

Un avis était immédiatement donné à l'état major de la direction centrale de la police judiciaire afin qu'il soit procédé par les services de la SNCF à des recherches dans le but de déterminer si la gerbe d'étincelles constatée au passage du train pouvait être la conséquence d'un acte de sabotage qu'il serait possible de mettre en perspective avec l'arrêt de Julien Coupat sous la voie ferrée et son comportement étrange lors de cette nuit de surveillance.

Dans le même temps nous étions avisés par l'état major de la direction centrale de la police judiciaire du contrôle de trois des membres du groupe sur la commune de Haut-Clocher (Moselle), les nommés Manon Glibert, Benjamin Rosoux et Gabrielle Hallez alors qu'ils dormaient dans un véhicule stationné sur un chemin communal en lisière de bois, au lieu-dit Saint-Ulrich soit à moins de 4 kilomètres de la ligne ferroviaire sur laquelle devait passer dans la même soirée le

train d'acheminement de matières radioactives dit train « Castor » et à moins de 10 kilomètres de la ligne de passage du TGV-Est sur laquelle était intervenu l'incident observé lors de notre surveillance quelques heures auparavant.

Lors de ce contrôle, le trio déclarait revenir d'un voyage touristique dans la région au cours duquel ils seraient allés rendre visite à la famille de la nommée Gabrielle Hallez sur la commune de Baccarat (Meurthe-et-Moselle). Ils comptaient rentrer sur Limoges (Haute-Vienne) après s'être reposés.

Une rapide vérification de ces explications permettait d'établir qu'elles étaient fantaisistes, le lieu du contrôle se situant à 50 kilomètres à l'opposé de l'itinéraire logique.

Dans la soirée du 8 novembre 2008 nous étions contactés par le service national de la police ferroviaire qui nous informait que notre observation de la nuit du 7 au 8 novembre 2008 correspondait bien à un acte de sabotage de la caténaire de la ligne à grande vitesse par l'installation d'un crochet constitué de morceaux de fers à béton assemblés, destiné lors du passage du train à couper l'alimentation de l'ensemble de la ligne en arrachant la caténaire.

Il nous était précisé que ce sabotage s'inscrivait dans une série d'actions similaires commises cette même nuit en trois autres points du réseau ferré national sur les lignes à grande vitesse des TGV nord et sud-est, dégradations dont la gendarmerie nationale était saisie.

Immédiatement un rapprochement était opéré entre nos observations de la nuit et la doctrine de blocage des flux du nommé Julien Coupat qui s'exprime ainsi au sein de son pamphlet, mettant en évidence la fragilité de l'Etat par ses voies de communication qu'il convient d'attaquer afin de libérer l'homme :

« La métropole c'est un flux d'êtres et de choses. Un courant qui passe par tout un réseau de fibres optiques. de lignes TG V, de satellites. de caméra de surveillance. pour que jamais ce monde ne s'arrête de courir à sa perte (...). Prendre un TGV, un RER, un téléphone, pour être déjà là-bas. Cette mobilité n'implique qu'arrachement, isolement, exil. (...) Précisément parce qu'elle est cette architecture de flux. la métropole est une des formations humaines les plus vulnérables qui ait jamais existé. Souple, subtile mais vulnérable (...) un blocage organisé des axes de communication, et c'est tout le décor qui s'effondre, qui ne parvient plus à masquer les scènes de carnages qui le hantent à toute heure (...) sa structure en réseau, toute son infrastructure technologique de noeuds et de connexions, voudraient mettre la métropole à l'abri des inévitables dysfonctionnements. A chaque réseau ses points faibles, ses noeuds qu'il faut défaire pour que la circulation s'arrête, pour que la toile implose ».

« Le premier geste pour que quelque chose puisse surgir au milieu de la métropole, pour que s'ouvre d'autres possibles, c'est d'arrêter son perpetuum mobile. Le pouvoir ne se concentre plus en un point du monde, il est ce monde même, ses flux, ses normes, ses codes et ses technologies.

Le pouvoir est l'organisation même de la métropole. Aussi, qui le défait localement produit au travers des réseaux une onde de choc planétaire. »

« Bloquer l'économie (...). Le mouvement contre le CPE n'a pas hésité à bloquer gares, périphériques, usines, autoroutes, supermarchés et même aéroports. Tout bloquer, voilà désormais le premier réflexe de tout ce qui se dresse contre l'ordre présent. »

Ces actes de sabotage s'inscrivent dans une réflexion sur l'action très aboutie avec pour objectif d'agir avec le maximum d'efficacité tout en protégeant les membres du groupe de la répression, le Comité invisible écrit ainsi : « D'un point de vue stratégique, l'action indirecte, asymétrique, semble la plus payante : on n'attaque pas frontalement une armée d'occupation ».

Des recherches complémentaires effectuées auprès de la SNCF permettaient de déterminer que dans la nuit du 25 au 26 octobre 2008, un crochet métallique en tous points similaire à celui ayant été utilisé dans les quatre faits précités de la nuit du 7 au 8 novembre 2008 avait été déposé sur la ligne TGV- Est sens Paris-Strasbourg à hauteur de la commune de Vigny (Moselle),

commune située à 70 kilomètres du lieu de résidence des parents de la nommée Gabrielle Hallez sis à Baccarat (Meurthe et Moselle).

Entendue sur cette soirée dans le cadre d'une mesure de garde à vue, Maryvonne M. épouse Hallez précisait que cette nuit-là, sa fille qui était venue la visiter en compagnie du nommé Julien Coupat et de leur petite fille l'avait fait revenir, alors quelle se trouvait à l'extérieur, afin de garder l'enfant tandis qu'en compagnie de Julien Coupat, elle quittait le domicile de ses parents aux alentours de minuit pour n'y revenir que le lendemain matin.

Maryvonne Menez précisait qu'à sa connaissance c'est la première fois de la vie de sa fille qu'elle relevait un comportement aussi étrange que celui qu'elle avait eu au cours de cette nuit. Ces éléments permettaient alors de laisser présumer de l'implication des nommés Gabrielle Hallez et Julien Coupat dans ce sabotage.

Les actions de la nuit du 7 au 8 novembre éclairées à la lumière de la doctrine du groupe, loin d'être de simples dégradations commises à l'encontre du réseau ferré comme il en existe de centaines par an, doivent donc être envisagées comme un acte politique visant à la déstabilisation de l'Etat.

Cette analyse était confirmée par une revendication parvenue le 10 novembre 2008 par courrier au quotidien allemand Berliner Zeitung posté le 9 novembre 2008 de Hanovre (Allemagne) évoquant de récentes actions ayant eu pour objectif de perturber le trafic ferroviaire en France et en Allemagne et précisant que les actions s'inscrivaient dans le cadre de la vague de protestations liées au transport de France vers l'Allemagne par le train Castor de déchets nucléaires retraités pendant le week-end du 8 novembre 2008. Ce texte précisait après des revendications d'ordre anti-capitaliste « ils ont ainsi agi cette nuit au moyen de crochets métalliques »

Mediapart 8

citant les actions menées en France ainsi que des actions menées conjointement sur le réseau ferroviaire allemand, informations confirmées par les services de police allemands. Cette revendication était signée « En souvenir de Sébastien », en référence au nommé Sébastien Briat, activiste mort lors du passage d'un train Castor en 2004.

La police judiciaire fédérale allemande nous informait alors que des actions de sabotage par usage de crochets métalliques placés sur les caténaires des voies ferrées avaient été perpétrées à plusieurs reprises en Allemagne. Notamment une procédure judiciaire aurait été diligentée en Allemagne en 1999 contre un nommé Hauke B... pour des faits de sabotages contre le réseau ferré commis en 1996-1997 à l'aide de crochets métalliques ayant été posés sur les caténaires, procédure au sein de laquelle avait été impliquée la nommée Sandra G..., relation de Julien Coupat.

Il nous était précisé qu'une action du même type avait été commise le 12 octobre 2008 sur la commune de Bischofsheim (Allemagne).

Le 11 novembre 2008, il était procédé à l'interpellation des nommés :

- . Julien Coupat, né le 4 juin 1974 à Bordeaux (Gironde), nationalité française, demeurant (...) à Tarnac (Corrèze)
- . Gabrielle Hallez, née le 17 mars 1979 à Le Perthus (Vaucluse), nationalité française, demeurant (...) à Tarnac (Corrèze)
- . Benjamin Rosoux, né le 30 avril 1978 à Seraing (Belgique), nationalité française, demeurant sur le site du « Goutailloux » au lieu dit « Javaud » à Tarnac (Corrèze)
- . Aria Thomas, née le 22 novembre 1981 à Genève (Suisse), nationalité française, demeurant (...) à Tarnac (Corrèze)
- . Mathieu Burnel, né le 22 octobre 1981 à Rouen (Seine-Maritime), nationalité française, demeurant (...) à Tarnac (Corrèze)
- . Yildune Levy, née le 22 mai 1983 à Paris (20ème), nationalité française, demeurant (...) à Paris (20e)
- . Manon Glibert, née le 20 octobre 1983 à Braine-L'Alleud (Belgique), nationalité française,

demeurant (...) à Limoges (Haute-Vienne)

. Bertrand Devaud, né le 15/06/1986 à Rouen (Seine-Maritime), nationalité française, demeurant (...) à Rouen.

. Elsa Hauck, née le 24 février 1985 à Vernon (Eure), nationalité française, demeurant (...) à Rouen (Seine-Maritime)

. Maryvonne M. épouse Hallez et mère de Gabrielle Hallez, née le 16 mai 1944 à Poissy (Yvelines), nationalité française, demeurant (...) à Baccarat (Meurthe-et-Moselle).

Il était découvert lors des perquisitions opérées aux différents domiciles des mis en cause une vaste documentation à caractère opérationnel permettant de les relier à la mouvance anarcho-autonome.

Au cours de leurs auditions, les mis en cause appliquaient les consignes diffusées au sein de la mouvance en cas d'interpellation par les forces de l'ordre : ne pas communiquer. Un exemplaire d'un manuel reprenant ces instructions était découvert lors de la perquisition opérée au sein de la co-location située au 78, rue Constantine à Rouen (Seine-Maritime).

JULIEN COUPAT :

Il se refusait à toute déclaration expliquant son comportement par le refus de la « procédure d'exception dont l'antiterrorisme est le paravent », cette unique déclaration démontrant s'il en était besoin toute sa détermination et le caractère politique qu'il donnait au sens de son interpellation.

Il convient de préciser qu'il était découvert sur le lieu d'interpellation de l'intéressé une lampe frontale en tout point similaire à celle ayant été contenue dans l'emballage dont il s'était débarrassé dans la poubelle lors de la surveillance du 7 novembre 2008 ainsi que le blouson porté par l'intéressé lors de la manifestation du 3 novembre 2008 à Vichy contenant encore dans une de ses poches un mousqueton destiné à accrocher la corde devant faire céder le barrage de police.

Julien Coupat gardait le silence et refusait même de donner un sens à son geste qui pourrait être perçu par le grand public comme un vulgaire acte de sabotage. Son propre père le présentait comme quelqu'un d'extrêmement brillant dont l'idéologie s'était formée par aversion du capitalisme lors de son cursus au sein de l'ESSEC, poursuivant du coup de front un cursus au sein de l'Ecole des hautes études en sciences sociales au cours duquel il formait sa pensée (notamment à l'école du situationnisme, mouvement anarchiste international prônant la lutte contre les structures actuelles de la société).

Gérard Coupat reconnaissait lui-même que son fils lui avait déclaré « qu'il fallait abattre l'Etat » n'excluant pas le recours à la violence pour cela.

Julien Coupat appliquait toute sa détermination à refuser que soit prélevé par tout moyen un quelconque élément permettant de dresser son profil génétique. refusant bien évidemment le prélèvement génétique par le biais d'un kit FTA mais prenant également soin de faire disparaître soigneusement toute trace de matière biologique sur les éléments qui pouvaient lui être prélevés, lavant ses sous-vêtements avant la saisie et s'appliquant à manger sans porter à sa bouche les couvert pour éviter tout dépôt de trace biologique sur ceux-ci qu'il jetait d'ailleurs dans les toilettes de la cellule.

GABRIELLE HALLEZ :

Gabrielle Hallez reconnaissait son implication dans le groupe formé par son ex-petit ami Julien Coupat dont elle partageait la volonté de changement de la politique actuelle mais déclarait refuser tout recours à la violence, précisant que si elle avait bien participé à la manifestation du 3 novembre 2008 à Vichy elle s'était contentée de rester en marge des heurts expliquant même ne pas y avoir rencontré le nommé Julien Coupat.

Concernant la nuit du 7 au 8 novembre 2008, nuit où elle avait été contrôlée à bord d'un véhicule avec les nommés Manon Glibert et Benjamin Rosoux aux abords de la ligne ferroviaire sur laquelle devait passer dans la même soirée le train d'acheminement de matières radioactives dit train « Castor » et à moins de 10 kilomètres de la ligne de passage du TGV-Est visé par le couple Julien Coupat - Yildune Levy dans la même soirée, celle-ci faisait des déclarations fantaisistes, contraires à celles qu'elle avait initialement faites aux gendarmes l'ayant contrôlé à savoir qu'elle venait de rendre visite à sa mère et retournait sur Limoges (Haute-Vienne) et en totale inadéquation avec les déclarations des nommés Manon Glibert et Benjamin Rosoux, Gabrielle Hallez changeant de version au fur et à mesure que les éléments en notre possession étaient portés à sa connaissance.

Entendue dans le cadre d'une mesure de garde à vue, la mère de l'intéressée, la nommée Maryvonne M. épouse Hallez, infirmait les déclarations de sa fille faite aux gendarmes, expliquant qu'elle n'avait pas vue cette dernière depuis le week-end du 25 octobre 2008, date d'une destruction de caténaire opérée à 70 kilomètres de son domicile.

YILDUNE LEVY :

Dès le début de sa garde à vue, Yildune Levy faisait preuve d'un comportement totalement incohérent, simulant de nombreuses crises de tétanie puis la folie afin de ne pas avoir à s'expliquer sur les faits qui lui étaient reprochés. Examinée à de nombreuses reprises par des médecins attestant de la compatibilité de son état de santé avec une mesure de garde à vue et les membres de sa famille ayant attesté de l'absence de trouble psychiatrique la concernant, au troisième jour de sa garde à vue, elle consentait enfin à parler aux enquêteurs mais ne livrait son emploi du temps de la soirée du 7 novembre 2008 passée en compagnie du nommé Julien Coupat que jusqu'au moment où le couple sortait du restaurant désirant laisser l'exclusivité des déclarations sur le reste de la soirée au magistrat instructeur après que son conseil ait pu avoir accès au contenu de la procédure.

BENJAMIN ROSOUX :

Impliqué sur la manifestation le 3 novembre 2008 à Vichy (Allier) où il était observé aux cotés de Julien Coupat jouant, comme à son habitude, le rôle de bras droit de ce dernier puis contrôlée dans la nuit du 7 au 8 novembre 2008 à bord d'un véhicule en compagnie des nommés Mediapart à€" 11

Gabrielle Hallez et Manon Glibert aux abords de la ligne ferroviaire sur laquelle devait passer dans la même soirée le train d'acheminement de matières radioactives dit train « Castor » et à moins de 10 kilomètres de la ligne de passage du TGV-Est l'intéressé, mis face à ses contradictions sur son emploi du temps de la nuit du 7 au 8 novembre 2008 changeait à plusieurs reprises de versions pour au final fournir des explications complètement fantaisistes sur le but réel de ce déplacement dans l'Est, cherchant manifestement à protéger la nommée Gabrielle Hallez. Benjamin Rosoux reconnaissait cependant sa présence sur la manifestation de Vichy mais niait avoir participé aux faits de violence.

MANON GLIBERT :

Observée lors de la manifestation du 3 novembre 2008 à Vichy (Allier) où elle était prise en photo, puis contrôlée dans la nuit du 7 au 8 novembre 2008 à bord d'un véhicule en compagnie des nommés Gabrielle Hallez et Benjamin Rosoux, la nommée Manon Glibert refusait de s'expliquer clairement sur les faits reprochés allant même dans un premier temps jusqu'à nier sa présence sur la manifestation de Vichy (Allier) finissant par reconnaître y avoir assisté mais sans participer aux débordements.

Jusqu'à la fin de sa garde à vue elle niait connaître le nommé Julien Coupat alors même que lors de la surveillance du 30 juillet 2008 ils étaient observés et photographiés tous deux en terrasse du « magasin général » de Tarnac (Corrèze).

Concernant la nuit du 7 au 8 novembre 2008, elle niait toute tentative de sabotage prétextant un pur voyage d'agrément dans la famille de Gabrielle Hallez. Confrontée aux déclarations de la mère de Gabrielle Hallez qui déclarait ne pas avoir vu sa fille ce week-end, elle maintenait

sa version des faits et niait toute implication dans une éventuelle tentative de sabotage.

Il convient de préciser que la perquisition opérée à son domicile en présence du nommé Olivier H. conduisait à la découverte de documents d'identité dérobés notamment en Suisse qui avaient fait l'objet de manipulation destinées à les falsifier.

ELSA HAUCK :

Impliquée sur la manifestation violente de Vichy où elle avait été contrôlée la veille en tentant de disposer un véhicule contenant des cordages destinés à être accrochés aux barrières des CRS, Elsa Hauck reconnaissait son activisme au sein de la mouvance anarchiste ainsi qu'au sein des groupuscules « Black Blocks » partisans de l'action directe et collective se réunissant en marge des grands événements politiques afin de s'y livrer à des actions violentes. Ainsi elle reconnaissait avoir participé aux manifestations de Cologne (Allemagne) organisées à la mi-septembre 2008 en réaction à une réunion de membres de l'extrême droite ainsi qu'à des blocages de voies SNCF lors des manifestations contre le Contrat première embauche (CPE) ce, au cours de l'année 2006.

Mediapart â€” 12

Concernant la manifestation de Vichy, celle-ci niait dans un premier la venue de Julien Coupat sur la commune de Rouen afin d'y organiser les débordements de la semaine suivante, mais confrontée aux déclarations de Bertrand Devaud sur cet aspect, elle finissait après de longues hésitations par expliquer qu'une semaine avant la manifestation, Julien Coupat s'était présenté à elle ainsi qu'à plusieurs activistes de la région rouennaise afin d'organiser les débordements en marge de la manifestation autorisée de contestation devant se tenir durant le sommet.

Elle expliquait que Julien Coupat leur avait donné notamment pour consignes de se munir de cordes et de mousquetons afin de créer une brèche au sein du barrage fixe des forces de l'ordre afin d'atteindre la « zone verte » des 27 ministres de l'intérieur et de l'immigration située en centre ville.

Elsa Hauck précisait que Julien Coupat leur avait donné pour instruction la veille de la manifestation de se présenter au « Gouttailloux » où était organisé un dernier « briefing ».

Concernant les violences au cours de la manifestation, elle reconnaissait son implication directe dans celles-ci en distribuant des feux d'artifice, des fumigènes et des masques aux différents activistes, précisant avoir elle-même lancé des fumigènes lors de l'assaut des autonomes contre les forces de l'ordre dans le but de faire céder le barrage fixe protégeant les 27 ministres de l'intérieur et de l'immigration présents dans la ville.

Il convient de préciser concernant cette dernière que ses liens avérés avec l'Allemagne mis en perspective avec le lien entre les actions de sabotage et ce territoire permettent de laisser penser qu'elle pourrait être en relation avec des individus ayant oeuvré lors de ces actions.

Enfin, notons que la perquisition réalisée au sein de la co-location dont elle faisait partie sise 78, rue Constantine à Rouen (Seine-Maritime) d'un carnet dont une page supportait les inscriptions manuscrites suivantes :

« C LA CRISE,

profitons-en,

à l'heure actuelle, la débrouille, la magouille, les bons plans en tous genres sont des pratiques de plus en plus courantes et se répandent d'autant plus que la crise en fait des conditions sine qua none de survie. A manger, se procurer de l'essence, payer les transports en commun en toute honnêteté sont devenus un véritable luxe.

Parallèlement, on fiche, on surveille, on contrôle consciencieusement et méthodiquement quiconque ne marcherait pas droit.

Mediapart â€” 13

Face à cette situation, il y a trois façons de réagir : se soumettre et ne rien faire, tenir un discours faible en s'indignant. prendre acte en sabotant. C'est ce qu'il s'est passé ce matin même à l'heure des gens qui se lèvent tôt. »

Ces mentions semblent se rapporter aux actions de sabotage des lignes SNCF, telles qu'elles ont été commises dans la nuit du 7 au 8 novembre 2008 sur divers points du territoire.

BERTRAND DEVAUD :

Impliqué sur la manifestation violente de Vichy où il avait été contrôlé la veille tentant de disposer sur le parcours de la manifestation du lendemain un véhicule contenant des cordages destinés à être accrochés aux véhicules des forces de l'ordre, ce dernier reconnaissait que les participants à cette manifestation avaient tous en tête qu'il allaient affronter les forces de l'ordre, il reconnaissait même avoir lui-même participé aux violences en lançant des cannettes de bière sur les policiers.

Il justifiait ce recours à la violence en expliquant que celle-ci pouvait être nécessaire pour atteindre son but politique, reconnaissant appartenir au mouvement « Black Block ».

Il précisait également que ces débordements avaient été prévus et organisés par le nommé Julien Coupat qui s'était rendu le 20 octobre sur la commune de Rouen afin d'y tenir une réunion préparatoire au cours de laquelle il avait donné des instructions quant au matériel nécessaire à leur action et invitant les membres du groupe à se réunir à la veille de la manifestation au sein de la ferme du « Goutailloux ».

Bertrand Devaud précisait que lors de ce dernier briefing Julien Coupat leur avait expliqué en détail quelles seraient les techniques de « guérilla urbaine » utilisées pour affronter les forces de l'ordre et tenter de « percer » leur dispositif.

Concernant le nommé Julien Coupat, Bertrand Devaud déclarait que ce dernier s'était rendu à Thessalonique au mois de septembre 2008 période correspondant à la Foire internationale de Thessalonique (FIT), manifestation émaillée d'affrontements entre les autonomes et les forces de l'ordre grecques.

Bertrand Devaud déclarait également penser que Julien Coupat pouvait avoir un lien avec le « comité invisible ».

Concernant la nuit du 7 au 8 novembre 2008, Bertrand Devaud déclarait se trouver à cette période en compagnie de sa petite amie, la nommée Elsa Hauck, à Amsterdam (Pays-Bas) dans le cadre d'un voyage organisé.

Les vérifications nécessaires afin de confirmer ces déclarations ne pouvaient être achevées dans le temps de la garde vue.

Mediapart â€” 14

MATHIEU BURNEL :

Faisant partie du « premier cercle » du groupe constitué par le nommé Julien Coupat, Mathieu Burnel bien qu'observé en compagnie de ce dernier niait le connaître malgré la présentation de clichés les représentant côte à côte. Ce n'est que dans sa septième audition qu'il consentait à admettre connaître l'idéologue du groupe.

Concernant la nuit du 7 au 8 novembre 2008 où il avait été vu sortant du 78, rue Constantine à Rouen en compagnie de la nommée Aria Thomas, l'intéressé parvenait à justifier de son emploi du temps en expliquant qu'il s'était rendu en compagnie de cette dernière chez un ami où était organisé une « fête », élément qui ne pouvait être totalement confirmé dans le temps de la garde à vue.

ARIA THOMAS :

Observée la nuit du 7 au 8 novembre 2008 sortant du 78, rue Constantine à Rouen en compagnie de Mathieu Burnel, cette dernière, après avoir justifié comme Mathieu Burnel de son emploi du temps de la nuit, reconnaissait que Julien Coupat et Benjamin Rosoux lui semblaient prêts à user de la violence pour des motifs politiques mais précisait ne pas connaître leurs projets exacts d'action. Selon elle, Julien Coupat aurait notamment déclaré : « Cramons tous les commissariats de France ».

L'examen de son matériel informatique amenait la découverte de clichés photographiques de manifestations violentes et d'individus cagoulés semblant tenir une « conférence de presse » devant une affiche supportant la mention « nous ne désarmerons pas ».

CONCLUSION :

L'ensemble des investigations menées depuis le 16 avril 2007 sur le nommé Julien Coupat ont donc permis de mettre au jour les agissements d'un groupe d'activistes reliés à la mouvance

anarcho-autonome et désirant se livrer par différentes formes d'actions violentes à la déstabilisation de l'Etat.

Ces conclusions sont largement confirmées par les déclarations formées par un témoin désigné sous le numéro (...) qui, entendu sous X... durant le temps de la garde à vue, confirmait l'existence d'un groupe formé à partir de 2002 autour d'un leader charismatique, le nommé Julien Coupat avec pour principale implantation la ferme « Le Goutailoux » et ayant pris la dénomination de « Comité invisible, sous-section du parti imaginaire ».

Ce groupe se présentant comme « le plus apte à détruire le monde et à en reconstruire un neuf » étant le rédacteur final d'un pamphlet principalement rédigé par Julien Coupat et intitulé L'Insurrection qui vient.

Mediapart â€” 15

Le témoin attestait de la proximité du nommé Julien Coupat avec le mouvement « black block » et de sa participation à de nombreuses manifestations violentes menées en marge de grandes rencontres politiques mais précisait également qu'à plusieurs reprises lors de réunions, Julien Coupat avait évoqué la possibilité d'avoir à tuer, précisant que la « vie humaine à une valeur inférieure au pouvoir politique » et que l'objectif final du groupe était le renversement de l'Etat.